

Chers Amis : une petite piqûre de rappel : un article paru samedi 25 octobre dans Sud-Ouest après celui paru dans la NR du 20 octobre. Je peux répondre à toutes les questions sur la forme et sur le fond ainsi qu'aux propos et affirmations fallacieuses du maire de Prinçay.

Petit rectificatif concernant l'article de Sud Ouest : je ne suis pas le secrétaire de la section périgourdine des Libres penseurs comme indiqué dans le dit article.

Un Périgourdin réclame le respect de la loi de 1905 dans le village de la Vienne, Prinçay, où est enterré son père

THOMAS MANKOWSKI

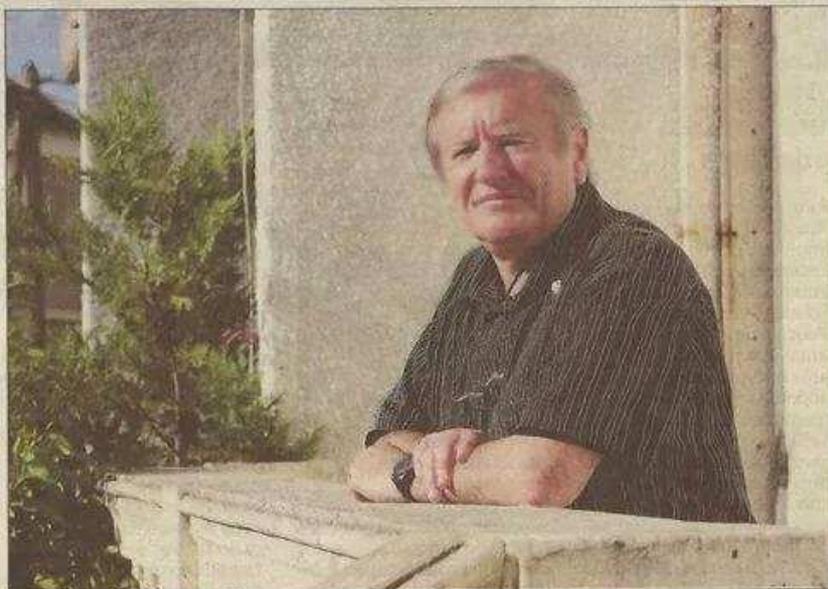
t.mankowski@sudouest.fr

Chacun sa croisade. Celle du Périgourdin Philippe Bonn se focalise sur une croix qu'il souhaite voir tomber au nom du principe de laïcité auquel s'est attachée la fille ainée de l'Église au début du siècle dernier.

L'objet du litige, à peine plus grand que deux cierges, orne le portail du cimetière de Prinçay, petit village de la Vienne, proche de Châtelerault, où son père est enterré. Il a pris conscience de sa présence le 3 août. Comme d'autres s'emparent d'un bâton de pèlerin, Philippe Bonn a saisi sa plume pour demander au maire, dans une lettre en date du 6 août, de la faire enlever, estimant que sa présence entraine « en contradiction avec la loi du 9 décembre 1905 instituant la séparation de l'État et des Églises ».

Ils auraient pu s'en tenir à quelques échanges épistolaires et un règlement de l'affaire en moins de temps qu'il n'en faut pour passer à confesse. Mais l'affaire a viré au bras de fer, l'édile porté à la tête de la commune lors des dernières élections se refusant d'y toucher. Cette ouverture métallique a remplacé, il y a onze ans, le modèle en bois abhorrant déjà la croix et l'Élu de la République fait valoir « l'histoire et l'attachement de la population à cette croix ».

Pour arguer de sa bonne foi, le maire Frédéric Mignon s'appuie sur... les services de l'État : « Les bâtiments de France ont validé ce portail en 2003. Je ne peux modifier quoi que ce soit dans l'enceinte d'un monument classé. Je ne fais que respecter la loi », affirme-t-il. Le Conseil municipal a



« Je veux seulement que la loi de 1905 soit respectée », dit Philippe Bonn. PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

« Je respecte totalement les croyants. Mais cette croix n'a pas sa place sur ce portail public du cimetière public »

une première fois rejeté la requête de Philippe Bonn. Mais l'affaire raisonne au-delà des frontières de la commune de 235 habitants. Aussi, le premier magistrat a-t-il décidé hier soir de soumettre la question à un nouveau vote.

Le citoyen Bonn - qui se décrit sur son site Internet comme « ostensiblement athée, anticlérical, matérialiste, moniste et fataliste » - ne s'est pas contenté de partager son désaccord avec la seule municipalité. Il a également informé la préfecture. Il n'exclut pas de saisir le tribunal administratif si la commune s'enfermait dans une posture qui, à son sens, se place clairement en contradiction avec l'article 1 de la Constitution. Ce en quoi le premier magistrat est loin de s'opposer : « Qu'il aille en justice. Ce n'est pas à moi de trancher. »

Secrétaire de la section périgourdine des Libres penseurs, Phi-

lippe Bonn assure agir en son seul nom et s'attache à faire la part des choses : « Je suis entièrement favorable à la liberté de conscience et la liberté de pensée. Et je respecte totalement les croyants. Mais cette croix n'a pas sa place sur ce portail public du cimetière public. »

« Ne pas tout confondre »

Ses contradicteurs s'étonnent de sa posture, indiquant la présence d'un signe religieux sur la tombe de son père. Lui dit ne pas voir le rapport : « J'ai même lu des textes bibliques pour ses funérailles. Attention », les invitent-ils, « à ne pas tout confondre. »



La croix qui suscite la polémique. PHOTO PHILIPPE BONN

Les mêmes opposants s'agacent de voir « un étranger » semer le trouble en leurs terres. Le Conseil municipal a vu grossir autour de lui les soutiens. Le répondeur de la mairie est saturé de messages. Emportés dans un débat passionné, certains usent d'une violence pas très catholique à l'encontre du Périgourdin, notamment sur le site Internet de l'Observatoire de la christianophobie. L'un d'eux propose « d'exhumer le corps de l'athée récalcitrant et de le transférer à la déchetterie la plus proche ».

Des propos que ne cautionne pas Frédéric Mignon : « On ne veut pas se faire les défenseurs d'un quelconque combat, ni lancer de chasse aux sorcières. » Il décrit Prinçay comme un village tranquille qui aspire à le redevenir.

[J'aime](#) · [J'aime](#) · [Désactiver les notifications](#) · [Partager](#)

-
- [6 personnes](#) aiment ça.



[Jean Michel Cathala](#) On te soutient Philippe. Je pense que l'on pourrait faire de même sur le Cantal.

[Hier, à 12:09](#) · [J'aime](#) · [2](#)



[Charles Janus Monroe](#) C'est le village où habitait ma grand mère et moi, je viens du village juste à côté !!!

[Hier, à 12:44](#) · [J'aime](#)



[Charles Janus Monroe](#) Il est contre la croix sur la porte du cimetière mais supporte parfaitement la croix sur la tombe de son père ?!?! Encore un qui n'a rien d'autre à foutre !!!
Qu'il achète un bout terrain et qu'il déclare que c'est un cimetière apolitique et surtout qu'il fasse enlever toutes les croix des tombes du cimetière !!!
En plus le cimetière est collé à l'église. Qu'il fasse détruire l'église pendant qu'il y est !!!
1905, oui mais que cela ne devienne pas une névrose collective, cela n'avance à rien.

[Hier, à 12:52](#) · [J'aime](#)



[Philippe Bonn](#) Charles, le mec en question c'est..... mézigue !

[Hier, à 17:03](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Charles Janus Monroe](#) Et alors ? Cela ne m'empêche pas de ne pas être d'accord. Pour information, cette croix est présentée depuis 1906, cela n'a jamais gêné personne à Prinçais. Alors faire la guerre dans un village où on ne vit max, cela me gêne profondément. C'est un peu, à une autre échelle, comme les américains qui vont imposer leurs lois dans un autre pays que le leur.
De plus, tu n'es pas sans savoir que depuis qu'il a été trouvé des tombes romaines, toute la zone est protégée.
J'espère que la mairie ne répondra pas à cette demande qui relève plus d'un caprice que de quelque chose de sérieux et d'utile.
Comme je l'ai dit auparavant, si la guerre pour la laïcité, c'est ça, vous êtes vous sujet.

[Hier, à 17:30](#) · [J'aime](#)



[Jean Michel Cathala](#) Et le respect de la loi...tu en fais quoi Charles, il faut habiter le lieu pour que la loi soit respectée, tu te crois sous l'ancien régime?

[Hier, à 18:29](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Françoise Michel](#) Je salue ton action, Philippe, tu es un vrai libre penseur, tu dois avoir le soutien de nous tous. Les autres ne sont que des laïques de pacotille.

[Hier, à 18:37](#) · [J'aime](#) · [2](#)



[Philippe Bonn](#) Charles, je ne fais pas la guerre à personne, je souhaite seulement que le principe de neutralité soit respectée. Tu dis que cette croix est là depuis 1906. Un évêque interrogé a dit qu'elle y était depuis 250 ans. Faut savoir ! Mais comme toute chose qui est affirmée il faut en apporter les preuves. Par ailleurs tu dis que le cimetière est accolé à l'église ; c'est faux ! Je te conseille de vérifier sur un plan cadastral ou sur Google Earth. Et tu mélanges deux choses : la laïcité et la liberté de

conscience. La laïcité, par la loi de 1905, permet à toutes les options spirituelles (l'athéisme, les croyances et l'agnosticisme) de vivre en paix et la liberté de conscience est la possibilité à chacun de vivre son option spirituelle en privé sans gêner autrui. Mon grand père paternel était athée et laïc, mon père qui est enterré à Prinçay était croyant et laïc, je suis athée et laïc et ma fille est croyante, pratiquante et laïc. Comme tu le vois nous ne sommes pas tous croyants ou athés dans la famille mais tous attachés au principe de la laïcité. Quand mon père est décédé en 2002 j'ai respecté sa liberté de conscience et sa croyance et j'ai fait abstraction de la mienne en étant le maître d'oeuvre de ses funérailles religieuses. J'ai animé la messe en lisant des textes bibliques. Et c'est la raison pour laquelle sur sa tombe il y a une croix chrétienne. Comme tu le constates je sais parfaitement où j'en suis au sujet de la laïcité. Nous voyons bien avec cette affaire comme la religion "pollue" bien l'esprit des uns et des autres et que les plus "acharnés" sont bien du côté des croyants : ils ne peuvent pas supporter le principe de la laïcité, le principe de neutralité de l'Etat (donc des communes, le premier échelon de l'Etat) qui ne reconnaît aucune religion, qui n'est ni athée, ni agnostique : l'Etat est NEUTRE ! Malheureusement des petits potentats locaux jusqu'au plus haut de l'Etat cette formidable loi de 1905 est bafouée tous les jours. Quant à cette croix sur le portail du cimetière de Prinçay : je me souviens bien du vieux portail en bois en juillet 2002 et à ma connaissance, sauf erreur de ma part, il ne portait pas de croix. C'est ce que j'ai écrit au maire en lui faisant part de mon doute. Quand les uns et les autres affirment le contraire qu'ils en apportent la preuve. Et quand bien même cet ancien portail en bois portait une croix, ce nouveau portail en fer n'est ni une réplique à l'identique, ni une restauration de l'ancien ; c'est une construction nouvelle d'un bien public qui doit ne porter aucun signe ostentatoire religieux. J'en finirai là en te conseillant de lire l'excellent bouquin de Henri Pena Ruiz : Le Dictionnaire Amoureux de la Laïcité. Et à chacun son combat, n'est-ce pas Charles ?

[Hier, à 19:07](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#) · [4](#)



[Françoise Michel](#) Le religion pollue les esprits et l'espace public.,Je te salue pour avoir pu lire des textes bibliques lors des obsèques de ton père.

[Hier, à 19:13](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Philippe Bonn](#) Et Charles quand tu dis également que "je n'ai rien d'autre à foutre", si justement j'ai une "autre chose à foutre" justement : je m'occupe de faire venir la petite Stéphanie de Centrafrique, où ça canarde encore depuis quelques jours, entre chrétiens et musulmans , justement ! Si la laïcité et la démocratie existaient dans ce pays les "bons" croyants ne se "foutraient" pas sur la gueule !

[23 h](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Françoise Michel](#) Des personnes d'autres religions et des athées sont enterrés dans les cimetières; Il est donc normal qu'aucun signe religieux ne soit installé à l'entrée. C'est un lieu public.

[Hier, à 19:24](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#) · [3](#)



[Charles Janus Monroe](#) Et vous faites comment quand l'église est plantée au milieu du cimetière ? Deux exemples que je connais très bien : le Bocasse en Normandie et Cordebugle dans le calvados. Ces deux églises sont en plein milieu du cimetière. Il doit y en avoir beaucoup d'autres. Vous faites quoi ? Vous

faites détruire le bâtiment ?

Le résultat de cette petite guerre d'intégristes laïques (un comble) c'est que vous avez réussi à souder cette petite communauté déjà très soudée. C'est une très bonne chose. Et puis après tout, pourquoi ne pas emmerder une petite commune de personnes âgées, qui va payer le changement de cette porte si ce n'est les impôts locaux de ses personnes âgées et pas les vôtres?

Et dernière chose, le papa de ce monsieur est enterré là depuis 2002, la croix était déjà là, pourquoi ne réagir que maintenant ? C'est un peu lent, non ? Qu'est ce qui a pu déclencher ce micro événement ?

Je rentre chez moi dans quelques heures, je vais profiter de ce non événement pour vous questionner sur ce qu'est la laïcité. En tout cas ce genre de réaction rappelle vaguement les mêmes réflexes que les plus durs des intégristes qui nous pourrissent la vie depuis plusieurs mois.

[12 h · J'aime](#)



[Françoise Michel](#) A Bayonne, l'église et un cimetière sont sur le même terrain mais il n'y a pas de croix sur le portail.

[12 h · J'aime · 1](#)



[Françoise Michel](#) Au tout début de l'article on peut lire : "...au nom du principe de laïcité auquel s'est attachée la fille aînée de l'église..." mais merde alors! la République est la fille aînée de la Révolution !!

[12 h · J'aime · 1](#)



[Philippe Bonn](#) Charles : 1) je n'ai pas de réponse à ta première question. 2) Il n'y a pas d'intégristes laïques : il n'y a que la Laïcité avec la loi de séparation de 1905, gravée dans le marbre par l'article 1 de la constitution. 3) je "n'emmerde personne", je ne demande que l'application de la loi. 4) tu dis que la croix était déjà là. Je n'en ai pas souvenir mais je me trompe peut-être. En as-tu la preuve ? Et quand bien même cette croix était déjà là sur l'ancien portail en bois, le nouveau portail en métal n'est pas une réplique de l'ancien ; c'est un nouvel équipement collectif qui doit rester neutre. 3) Qui te parle de changer le portail ? : en moins de 5 minutes cette croix peut être enlevée : un coup de meuleuse (1 minute), un coup d'ébarbage (1 minute), un coup de minium (1 minute), 1 coup de peinture (1 minute) et cela par un employé municipal : coût de l'opération : moins de 10€ pour le minium et la peinture ! 4) quand tu parles d'intégrisme (comme pour le terme de "résistant" ou de "terroriste") tout dépend de quel côté on se trouve.

[12 h · J'aime](#)



[Françoise Michel](#) Charles n'est pas la seule personne à réagir ainsi. J'en ai parlé hier à mon mari (athée et anticlérical) ma mère et une amie. Ils ne comprennent pas non plus : cimetière = religion = croix. Ils m'ont aussi traitée d'intégriste. (Je te rassure nous ne nous sommes pas quittés fâchés). Il faut bien dire que l'on a toujours associé la mort à la religion. Un exemple simple : il est arrivé lors d'une fermeture d'usine, de voir un cercueil avec une croix dessus pour indiquer la mort de l'entreprise.

[11 h · J'aime · 1](#)



[Charles Janus Monroe](#) Fais le tour des cimetières de la région et tu verras qu'il faudra que tu rentres en conflit avec presque toutes les communes. Ce matin, rien qu'en partant pour poitiers, le grand cimetière de Mirebeau a une énorme croix sur son portail d'entrée... Qu'attends tu pour attaquer ?
Prinçay est le village natale de la mère et j'y ai passé toutes mes vacances lorsque j'étais petit. Je connais donc bien ce village. J'y suis encore passé un moment encore ce week-end et pas parce que tu parles de lui, juste parce ce que j'y ai de la famille.
Au passage, tu passes pour un illuminé. Les gens ne comprennent absolument pas pourquoi un tel acharnement de la part de quelqu'un qui n'habite pas ici...
Nous ferons mieux de lutter pour que l'état cesse de financer les bâtiments religieux. Ça, cela serait une vrai preuve que la laïcité a vraiment du sens. Que les impôts paient l'entretien des églises, des mosquées, des synagogues, des temples, je peux t'assurer que ça, ça me fait vraiment chier.

[10 h](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#)



[Philippe Bonn](#) Charles : le maire de Prinçay, dans son courrier du 24 septembre, je cite : "Le cimetière de Prinçay est très largement antérieur à 1905 et de mémoire de princéens il y a toujours eu une croix sur le portail d'entrée, comme pratiquement dans tous le cimetières de notre région et de France" fin de citation. On voit bien que cette affirmation est fallacieuse ; a-t-il des chiffres officiels à apporter ? Dercé qui est juste à coté de Prinçay, le portail du cimetière, qui semble assez récent (le portail, hein !), ne porte pas de croix chrétienne. Par ailleurs j'habite à Périgueux où les 4 cimetières de la ville ne portent pas de croix chrétienne sur leur enceinte. Quand il parle de "mémoire de princéens" je ne sais pas si il y a encore des princéens nés avant 1905 qui peuvent apporter leur témoignage... Tu parles "d'acharnement" : il me semble que mes courriers au maire ne font que rappeler la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et qu'il mette ce portail en conformité, même si cette croix était déjà là avant son arrivée. Qu'il ne souhaite pas engager des frais pour enlever cette croix (pas le portail) est aussi un argument fallacieux. Je te l'ai démontré dans mon post précédent. Et si nous jouions maintenant au petit jeu d'exemples hypothétiques : imaginons que le maire prenant ses fonctions un quidam de la commune ou extérieur à la commune (l'ensemble du territoire français est accessible à tous, -sauf dans des cas très particuliers- car il n'y a plus ni bailliages ni d'octrois comme dans l'ancien régime (merci Jean-Michel) lui faisait remarqué que tel équipement ou tel édifice n'est pas conforme aux règles de sécurité ou difficile d'accès aux personnes à mobilité réduite. Que ferait le maire d'après toi ? Je pense que de peur que quelqu'un ne se blesse physiquement et qu'il soit incriminé il engagerait vite fait les deniers publics pour y remédier. Ce qui est vrai pour des risques, des traumatismes physiques doit l'être aussi pour les atteintes aux options spirituelles. D'autant plus que la loi est là, et absolument pas sujette à interprétation. Le maire a entraîné son conseil municipal sur la voie de l'illégalité. C'est grès grave pour un élu de la République qui est le premier magistrat de sa ville. Bien à toi, [Philippe Bonn](#)

[9 h](#) · [Modifié](#) · [J'aime](#)



[Philippe Bonn](#) Allez rigolons un peu : http://www.dailymotion.com/.../xgfiz9_brassens-la-ballade...



[Brassens - La ballade des gens qui sont nés quelque part](#)

[dailymotion.com](#)|Par aeromovie

[Brassens - La ballade des gens qui sont nés quelque part](#)

Georges Brassens - La ballade des gens qui sont nés quelque part (Les imbéciles heureux qui sont nés quelque part) Une chanson toujours aussi actuelle

[dailymotion.com](#)|Par aeromovie

[9 h · J'aime · 4](#)



• [Françoise Michel](#) Mais bien sur Charles, que les élus de la République soient les premiers à respecter la loi de séparation,, abroger la loi Debré, mère de toutes les lois anti laïques... A Bas la Calotte !

[8 h · J'aime · 2](#)



• [Charles Janus Monroe](#) Alors qu'attends-tu pour attaquer la Mairie de Mirebeau. La croix fait au moins 80 cm... On ne voit qu'elle.

Quant à Dercé, oui, il n'y a pas de croix et alors ? Dercé est le symbole de tous les cimetières de France ? En plus, c'est là qu'est enterré toute ma famille côté paternel. Autant te dire que je le connais, ce cimetière...

Tu mélanges tout et tout est incohérent. Attaques-toi aux vrais problèmes liés à la laïcité et laisse tranquille cette petite commune qui n'a rien demandé à personne à part être tranquille.

Je t'assure qu'en parlant avec les Princéens, je suis resté sympa en parlant d'illuminé, ils sont plus proches de penser à une forme de folie...

Je le répète, fais un tour dans la région que tu sembles bien mal connaître. Princay n'est pas une exception...

[6 h · J'aime](#)



[Philippe Bonn](#) Charles : 1) je n'attaquerai pas Mirebeau. 2) Si je t'ai signalé Dercé c'est pour répondre à ceux qui disent, et le maire de Prinçay en premier dans un courrier, que pratiquement tous les cimetières de la région et de France portent des croix chrétienn...[Voir plus](#)

[5 h](#) · [J'aime](#)



[Charles Janus Monroe](#) Le nouveau portail a été validé par l'architecte des monuments de France en 2004, tu n'as peut-être pas lu tout le courrier reçu du maire... 2004, 2014, dix ans... C'est pour moi toujours aussi pour réagir dans la mesure où tu es "impliqué" dans le ci...[Voir plus](#)

[3 h](#) · [J'aime](#)



[Cédric Muller](#) Moi ce que je dis : un coup de disquette sur la base de la croix, un coup de pinceau pour pas que ça rouille et hop la laïcité serait respecté, il va bientôt y avoir plus de frais en timbre et en heures de discussion que pour couper cette croix. La loi c'est loi. Point.

[2 h](#) · [J'aime](#) · [2](#)



[Philippe Bonn](#) Charles : le nouveau portail a été validé par l'architecte des monuments historiques, dit-on ? Je rappelle ceci : le cimetière de Prinçay n'est ni classé ni inscrit aux monuments historiques et son ancien portail ne devait pas l'être non plus. Seule, je pense, l'église qui se trouve à moins de 500 mètres est classée ou inscrite (mais à vérifier). Dans ce cas là toute construction ou rénovation dans le périmètre des 500 mètres doit être soumise à l'Architecte des monuments historiques et celui-ci dit si cette construction ou rénovation ne dépareille pas l'ensemble. Il se prononce sur le seul côté esthétique de la dite construction. Par exemple si un abri-bus était installé dans ce périmètre l'Architecte doit être consulté par le maître d'oeuvre ou d'ouvrage et celui-ci donne ou non son aval. Pour un panneau publicitaire, par exemple, la loi est très claire, c'est interdit. Par ailleurs serais-tu mandaté par les Princéens pour me transmettre leurs interrogations ? Et je te rappelle que si un Princéen ou toute autre personne qui passerait à Périgueux et constaterait sur la voie publique une incohérence avec la loi il serait en droit de saisir le maire de Périgueux ou toute autre organisme pérocorien concerné. La France est une République indivisible (article 1 de la Constitution de 1958) et tout le monde peut circuler librement sur l'ensemble du territoire. Une commune n'appartient pas à ses seuls natifs ou habitants mais à l'ensemble du peuple français.

[1 h](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Bertrand Tacchella](#)

[1 h](#) · [J'aime](#) · [1](#)



[Bertrand Tacchella](#) C'est le maire ou le curé du village sous un pseudo cet abruti... Pas possible autrement! Est-il difficile de comprendre qu'il s'agit de la loi française?



[Charles Janus Monroe](#) Je le répète : qu'attends-tu pour porter plainte contre toutes les mairies ???
Que fais-tu des calvaires qui ont poussé comme du chiendent à tous les carrefours de nos campagnes ???
Que fais-tu des églises au milieu des cimetières (en Normandie, c'est extrêmement courant), mais pour cette dernière, tu n'as pas de réponse car cela ne rentre pas dans ton révérenciel idéologique...
Où étais-tu lors du scandaleux baptême de la place Jean-Paul II à Paris ??? Moi, j'ai fini en garde à vue... Là, il y avait un vrai problème de laïcité.
Ne s'attaquer qu'à ce détail n'a aucun sens comme je l'ai déjà dit. Cela relève de l'irrationnel. Tout ou rien, dans le cas contraire, on ferme sa gueule...
[Bertrand Tacchella](#) : Ni prêtre, ni maire. Juste originaire des deux villages cités, par ma mère sur Princay, par mon père sur Dercé...